

Le ministre des Finances, M. Carlos Leitão, a présenté le budget du Québec 2017-2018 qui totalise 624 pages. Plusieurs des mesures annoncées aujourd'hui répondent aux recommandations que nous avons faites, notamment lors de la consultation pré-budgétaire.

Voici donc les grandes lignes des mesures qui pourraient avoir un impact direct sur le développement, le financement et la commercialisation des technologies propres du Québec.

Bonne lecture!
Denis



+++++

« Il est primordial de soutenir la recherche et l'innovation et de favoriser les investissements pour accompagner nos entreprises dans leur développement et poursuivre notre essor économique. » Le ministre des Finances, M. Carlos Leitão

Le Plan économique en bref :

- Des investissements importants pour stimuler la recherche et l'innovation (830 millions de dollars), pour encourager l'investissement des entreprises (165 millions de dollars), pour promouvoir l'entrepreneuriat et pour appuyer les entreprises en croissance (440 millions de dollars).
- Près de 3 milliards de dollars de réduction du fardeau fiscal des entreprises afin de permettre au plus grand nombre d'entreprises possible d'en bénéficier et ainsi encourager la création d'emplois, l'innovation et l'investissement. Ceci inclut une réduction du fardeau fiscal des PME de près de 1,7 milliard de dollars d'ici 2021-2022, notamment une réduction de 8 % à 4 % du taux d'imposition pour les PME des secteurs primaire et manufacturier.
- Un montant de 1,5 milliard de dollars afin d'encourager la mobilité durable par le développement du transport collectif dans toutes les régions du Québec, dont le Réseau électrique métropolitain (REM), le prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal, le service rapide par bus (SRB) Québec-Lévis.

Des mesures variées pour les différentes filières :

305 M\$ pour soutenir l'écosystème de la **recherche et de l'innovation au Québec** d'ici 2021-2022, dont :

- 60 M\$ sont prévus pour accélérer le transfert et la commercialisation des innovations, notamment les projets de valorisation et de transfert, dont des projets au stade de la maturation technologique
- 25 M\$ seront répartis entre les neuf regroupements pour la réalisation de nouveaux projets de recherche industrielle collaboratifs
- 70 M\$ seront consacrés à des initiatives visant l'accroissement de la capacité de recherche du Québec et le soutien à l'innovation.

125 M\$ pour favoriser le développement du secteur manufacturier innovant afin d'appuyer davantage les entreprises québécoises dans leurs projets de **modernisation et d'innovation manufacturière**.

46 M\$ pour stimuler l'innovation dans le **secteur forestier** notamment pour soutenir des organismes liés à l'innovation

4 M\$ à **FPIinnovations** pour la réalisation de son programme de **recherche collaborative**. FPIinnovations est l'un des plus grands centres privés de recherche scientifique au monde et d'un chef de file mondial dans la création de solutions à vocation scientifique soutenant la compétitivité du secteur forestier.

2 M\$ pour financer les activités de Cecobois qui vise à augmenter l'utilisation du bois dans la construction au Québec.

22 M\$ pour favoriser la recherche dans le **domaine maritime**, dont le financement du Centre de recherche sur les biotechnologies marines.

7,5 M\$ pour accroître la capitalisation du Fonds InnovExport, un fonds de **capital de risque** d'une taille de 30 millions de dollars situé à Québec et pouvant investir dans toutes les régions du Québec.

159 M\$ pour stimuler l'investissement dans le **secteur agroalimentaire** dont 95 M\$ soutenir financièrement la construction et la rénovation de bâtiments agricoles entre autres afin d'améliorer leur rendement énergétique.

37 millions de dollars sur cinq ans afin d'aider les municipalités à mieux encadrer la qualité et l'approvisionnement de l'**eau potable**, de son traitement jusqu'au robinet.

4,4 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour le fonctionnement d'une nouvelle **grappe industrielle du véhicule électrique et intelligent** ainsi que pour financer des projets prioritaires.

70 M\$ sur deux ans pour le financement des mesures visant à faciliter l'acquisition et l'utilisation des **véhicules électriques**.

4,9 millions de dollars en bonification de l'aide fiscale pour les **biocarburants** produits au Québec par l'élimination de la condition relative à la période maximale d'admissibilité de dix ans au crédit d'impôt remboursable à la production d'éthanol ainsi que l'élargissement de la définition de la production admissible pour l'étendre à celle de biodiesel.

Bonification du **programme Écocamionnage** et sa prolongation jusqu'au 31 décembre 2020. Le gouvernement augmente à 100,000\$ le plafond des dépenses admissibles pour l'acquisition d'un véhicule ou d'une technologie permettant l'utilisation de carburants de remplacement qui émettent moins de gaz à effet de serre; l'aide financière maximale pourra atteindre dorénavant 30 000 \$.

45 M\$ pour de nouvelles initiatives dans le cadre du **Plan Nord** entre autres pour l'implantation de serres en milieu nordique.

De plus...

Le Plan économique du Québec prévoit que la norme d'investissement de **Fondaction** sera modifiée afin de lui permettre de réaliser davantage d'investissements majeurs et stratégiques, notamment les projets de plus grande taille liés à la lutte contre les changements climatiques dans une perspective d'efficacité énergétique, d'énergie renouvelable, de transport durable et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Afin de s'assurer que le Québec bénéficie de sa part des investissements fédéraux et qu'il maintienne son statut de chef de file en capital de risque au Canada, le gouvernement du Québec mettra de l'avant les moyens nécessaires pour appuyer les équipes québécoises qui tenteront de se qualifier pour obtenir la gestion d'un **fonds de capital de risque** dans le cadre de cette initiative.

La mise en place, pour une durée d'application de cinq ans, d'un crédit d'impôt remboursable pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des **eaux usées résidentielles**.

L'**action internationale du Québec** obtient 100 millions de dollars sur cinq ans, car le succès des grands chantiers de développement socioéconomique du Québec, tels que le Plan Nord, la Stratégie maritime, l'électrification des transports et le marché du carbone, est intimement lié à la réalisation d'activités de représentation, de prospection et de coopération sur la scène internationale, afin d'attirer des investissements étrangers et des immigrants de talent.

À noter que le gouvernement dévoilera, au cours de la prochaine année, une **politique de la mobilité durable** couvrant tous les modes de transport, soit le transport collectif et actif et les transports maritime, ferroviaire et aérien, en complémentarité avec les interventions menées sur le réseau routier.

Rappel : Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'instauration d'une **déduction pour sociétés innovantes** permet aux entreprises du secteur de la fabrication, qui commercialisent un produit incorporant un brevet protégeant une invention développée au Québec, de bénéficier d'une réduction de leur taux d'imposition sur leurs revenus attribuables à ce brevet qui va maintenant s'établir à 4,0 %.

Le 28 mars 2017